**APPEL A CONTRIBUTIONS POUR LE COLLOQUE INTERNATIONAL DE LOME SUR LE CLIMAT**

 THEME : L’Afrique et les changements climatiques

**Organisateurs : Le Centre de Droit Public (CDP)-Université de Lomé (TOGO) et l’Institut METRO-Université de Maastricht (HOLLANDE)**

**I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

D’après Alain ANDRÉ, « *loin de la théorie, le changement climatique est déjà une réalité accablante en Afrique* ». Son point de vue se trouve corroboré par des données alarmantes : chaque année, les populations des Etats africains sont confrontées à des inondations plus nombreuses, des températures élevées, l’érosion côtière, la dégradation des terres, et d’autres chocs climatiques. Le nouveau Rapport national sur le climat et le développement-récemment publié pour les pays du G5 Sahel et à paraître pour le Cameroun, le Ghana et d’autres Etats montre que le changement climatique pourrait entraîner des pertes annuelles de 2% à 12% du PIB d’ici 2050. Au Sahel, 13,5 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté d’ici 2050 si rien n’est fait. Face à ce constat, leurs dirigeants s’efforcent d’explorer des pistes de solution dans un cadre international comme régional et sous-régional. Ainsi, de Rio à Kyoto et de Paris à Charm-El-Cheikh, une convention vient remplacer une autre et les COP se succèdent en vue d’amener les Etats-Parties à trouver des solutions les plus résilientes pour atteindre des seuils acceptables pour l’adaptation de la planète aux changements climatiques.

Les préoccupations sont suffisamment multiples pour un tel sujet, dans la mesure où les contours sont non seulement globalisants, internationaux sinon transfrontaliers, mieux encore nationaux ou locaux comme un édifice dont la construction se caractérise par ses complexités. L’immensité des thématiques et des composantes oblige les chercheurs à explorer suffisamment de pistes pour des approches idoines spécifiques. C’est dans cette perspective qu’il est important de rappeler le chemin déjà parcouru pour encadrer la lutte contre les changements climatiques.

Dans la sphère de Rio, deux grandes conventions ont été adoptées, dont l’une portant sur laConvention Cadre sur les changements climatiques (adoptée à New York le 9 mai 1992 puis ouvert à la signature à Rio en juin 1992) à laquelle s’ajoute le protocole de Kyoto de décembre 1997 précisant les objectifs chiffrés des Etats-parties en matière de réduction de la pollution industrielle et surtout des gaz à effet de serre. À cela, il faut ajouter l’adoption de la COP 21 en 2015, de l’accord de Paris sur le climat. Cet accord apparait aujourd’hui comme un tremplin pour les Etats africains. Mesurant sa fragilité face à aux aléas climatiques, l’Afrique s’est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement global à travers l’application effective de cet Accord. Dans cette dynamique, tous les Etats africains ont dégagé des projets prioritaires orientés vers une politique environnementale axée sur une meilleure gestion des forêts, un meilleur accès des populations aux énergies renouvelables, un plan de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. À quelques exceptions près, tous les Etats africains ont communiqué leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et préparé leurs plans nationaux d’adaptation au changement climatique, dans le cadre de l’accord de Paris sur le climat.

Toutefois, malgré tout ce dispositif normatif comme institutionnel, la lutte contre le changement climatique en Afrique reste encore un défi majeur. D’une part, le contexte international de lutte contre les changements climatiques n’est pas véritablement favorable à l’Afrique, car marqué par le prima de l’intérêt national et la résurgence de la souveraineté étatique, avec des mécanismes internationaux de financement de plus en plus incertains. D’autre part, bien que des textes relatifs à la protection du climat se soient multipliés dans l’ordre communautaire et dans l’ordonnancement juridique interne des Etats africains, l’on relève certaines défaillances dans leur mise en œuvre. Dès lors, la formalisation et l’opérationnalisation du régime juridique international du climat continue de susciter des interrogations majeures quant à son effectivité et son efficacité en Afrique. Cela conduit à analyser principalement la réelle portée du cadre conceptuel, normatif, institutionnel, stratégique, politique et opérationnel sur le climat pour les Etats africains. Il importe donc d’évaluer les enjeux et les défis de la gouvernance climatique en Afrique. C’est dans cette dynamique que s’inscrit le présent colloque.

**II- LES OBJECTIFS DU COLLOQUE**

L’objectif majeur du colloque consiste à organiser une rencontre scientifique interdisciplinaire entre des spécialistes des questions climatiques afin de faire une synthèse fructueuse des différentes actions dont l’intérêt est d’impacter la gouvernance climatique en Afrique.

Il s’agit de renouveler la coopération interuniversitaire sur le sujet actuel et pertinent, que constitue la thématique des changements climatiques et aussi de renforcer davantage les liens établis depuis plus d’un quart de siècle entre Lomé et Maastricht sur l’axe de la promotion du droit de l’environnement en Afrique par le biais du programme de formation en droit et politique de l’environnement.

Ce colloque sera aussi l’occasion de lancer le projet de création d’un laboratoire juridique à vocation sous-régionale dont l’expertise porte sur l’environnement et le climat en plus des sujets connexes au sein de l’Université de Lomé. En outre, l’orientation de certains axes de réflexion permettra de s’enrichir des différentes approches pluridisciplinaires de la question centrale.

**III- LES AXES THEMATIQUES**

Le colloque international de Lomé poursuit l’ambition de réunir un parterre de chercheurs et acteurs des Universités d’Afrique centrale et de l’Ouest et leurs collègues des Universités européennes qui partagent le même champ de réflexion sur les problématiques relatives aux enjeux des changements climatiques en Afrique. Les échanges se feront principalement autour des axes ci-après :

***Axe 1 : Le lexique des changements climatiques et l’approche pluridisciplinaire autour du réchauffement climatique***

Ce premier axe du colloque est orienté vers l’appréhension des différents contours de la problématique des changements climatiques. En outre, il ouvre le champ à des discussions inter ou pluridisciplinaires (les géographes, les philosophes, les économistes, les politologues, les agronomes, les sociologues, les historiens, les physiciens *etc*.) susceptibles de mieux éclairer l’appréhension d’un sujet aussi complexe que celui des changements climatiques.

***Axe 2 : La représentation des figures juridiques à l’épreuve des changements climatiques***

Les communications doivent indiquer ici dans quelles mesures le dispositif normatif et institutionnel contribue à mieux encadrer les diverses activités humaines en faveur de la lutte contre les changements climatiques dans les différents Etats africains dans une perspective comparée.

***Axe 3 : Les approches internationales et les enjeux géopolitiques ou géostratégiques face aux changements climatiques***

Lecadre international des changements climatiques fera l’objet d’analyses pertinentes sur les différents niveaux depuis la convention -cadre mère de Rio en passant par le Protocole de Kyoto jusqu’à l’accord de Paris sur les non-dits et les écueils de mise en œuvre en Afrique.

***Axe 4 : La place des acteurs infra-étatiques et non étatiques dans la lutte contre les changements climatiques***

Ce quatrième axe est consacré à l’étude de la contribution des composantes infra-étatiques (les collectivités locales) et celles des acteurs non-étatiques (les ONG, les entreprises ou autres regroupements communautaires ou les groupes vulnérables) à la gouvernance climatique en Afrique.

***Axe 5 : La compensation des pertes et dommages à l’aune de l’émergence du contentieux climatique***

A l’issue de la dernière COP tenue à Charm-el-Cheick (Egypte), l’un des points d’achoppements a porté sur le volet du financement de la compensation des pertes et préjudices dus aux changements climatiques. Cette question a été récemment rappelée lors du « One Forest Summit », tenu du 1er au 2 mars 2023 à Libreville au Gabon, dont l’objectif était « d’améliorer la conservation des forêts dans le monde et de contribuer à la protection du climat et des espèces dans un contexte de dérèglement climatique ». Ce dernier axe doit permettre de disséquer les thématiques y afférentes dans la recherche des meilleures solutions pour surmonter la crise climatique. En outre, les intervenants partiront des prémices de la jurisprudence climatique pour dégager des pistes susceptibles d’inspirer les juridictions africaines face au contentieux dans le domaine climatique.

**IV- CONSIGNES POUR L’APPEL A CONTRIBUTIONS**

Le Centre de Droit Public (CDP) del’Université de Lomé et l’Institut METRO de l’Université de Maastricht (Pays-Bas) lancent un appel conjoint à communications aux universitaires, chercheurs, experts des Etats et des organisations sous-régionales impliqués soit dans les négociations internationales sur le climat soit dans la mise en œuvre des engagements pris par les Etats-Parties. Les propositions de communications devraient ressortir leur pertinence pour le thème général du colloque, tout en précisant leur ancrage dans l’un des axes de réflexion retenus.

Chaque proposition de communication doit consister en un document de deux (2) pages maximum comprenant :

* L’intitulé de la communication et l’axe dans lequel elle s’insère ;
* Une brève présentation de l’auteur et de son affiliation institutionnelle ;
* Une brève présentation de la consistance de la communication en français (ou en anglais) d’environ 300 mots, précédée d’un résumé d’une centaine de mots en anglais pour les textes en français et vice versa.

Les propositions de communications doivent être envoyées, **au plus tard le** **30 mai 2023**,aux adresses électroniques suivantes :

- hounakekossivixavier@gmail.com

- michael.faure@maastrichtuniversity.nl

Le comité scientifique procèdera à une présélection et les auteurs des propositions de communications retenues seront informés **au plus tard le** **31 mai 2023**.

Les auteurs ainsi présélectionnés devront faire parvenir le texte de leur communication au comité d’organisation du colloque, au moins, deux semaines avant le début du colloque prévu pour **mi-octobre 2023.**

Les actes du colloque feront l’objet d’une publication. Le comité scientifique pourrait exiger des ajustements aux textes présentés pour tenir compte des échanges lors du colloque ou de la ligne éditoriale de l’ouvrage selon les recommandations de l’éditeur choisi.

**V- EQUIPE DE COORDINATION DU COLLOQUE**

**1. Le Comité scientifique**

**- Président** : Monsieur Dodzi Komla KOKOROKO, Professeur Titulaire, Agrégé de Droit public et de sciences politiques, Président de l’Université de Lomé

**- 1er Vice-Président** : Monsieur Michael FAURE, Professeur de Droit comparé et international de l’environnement à l’Université de Maastricht, Directeur académique de l’Institut Européen de la recherche juridique

**- 2e Vice-Président** : Monsieur Adama KPODAR, Professeur Titulaire, Agrégé de Droit public et de sciences politiques, Directeur Général de l’Ecole Nationale d’Administration (ENA) du Togo

**- Membre** : Monsieur Kossivi HOUNAKE, Maître de Conférences Agrégé de Droit public, Directeurs de l’Institut des Métiers de la Mer (I2M) et du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

**2. Le comité d’organisation**

- **Président** : Monsieur KUAKUVI Ahlin, Maître-Assistant de Droit public, Chef de département de Droit public à la Faculté de Droit de l’Université de Lomé, Directeur Adjoint du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

- **Vice-Président** : Monsieur GIBRIL Nouroudine, Chargé d’enseignements, membre du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

- **Membre**: Monsieur KODJO Junior, Assistant, membre du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

- **Membre** : Madame SONDO Pounawèlé, Assistante, membre du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

- **Membre** : Monsieur KPALLA Essowè, Assistant délégué, membre du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé

- **Membre** : Monsieur AWI Samyè, Doctorant, membre du Centre de Droit Public (CDP) de l’Université de Lomé